

**Présentation de l’option Latin**

*« Florebo quocumque ferar » \**

Madame, Monsieur,

En cinquième,votre enfant va pouvoir commencer l’option Latin. Cet enseignement facultatif peut constituer pour lui un atout considérable dans ses apprentissages car il croise différentes disciplines. Il s’agit en effet de découvrir les langues et cultures de l’Antiquité (LCA) à travers la mythologie, l’histoire des civilisations, les arts (peinture, sculpture, architecture, musique, cinéma…), les grands écrivains qui ont inspiré des œuvres du patrimoine mondial. L’approche est vivante, les méthodes de travail renouvelées par les nouvelles technologies. L’intelligence, la curiosité et l’imaginaire des élèves sont sans cesse stimulés.

Ainsi, cet enseignement permet à la fois de se forger une solide culture générale et de consolider sa maitrise de la langue françaiseet des autres langues vivantes. Le latin, c’est la potion magique pourle vocabulaire, l’orthographe, la grammaire !

En cinquième, les élèves ont une heure de cours par semaine et, en quatrième et troisième, deux heures hebdomadaires. Cette option est donc suivie pendant trois ans.Au brevet du collège - et au baccalauréat si l’élève choisit de continuer au lycée - l’option Latin ne peut que rapporter des points supplémentaires !

Des hésitations ? Découvrez l’option sur le site du collège !Vous pouvez inscrire votre enfant simplement en remplissant le coupon ci-dessous.



**OPTION LCA LATIN**

Mme, Mr …………………………………………..représentant légal de l’élève

……………………………………………………………… ,classe ………………………………….

🞏**Confirmele choix de l’option latin pour mon enfant,en sachant bien que cetenseignementengage mon fils / ma fille à suivre un parcours de trois ans avec une heure d’enseignement hebdomadaire en 5e, deux heures en 4e et deux heures en 3e.**

\* Devise latine de la Réunion

*« Je fleurirai partout où je serai porté »*

🞏 Ne souhaite pas inscrire mon enfant en latin.

Fait à La Possession, le ……………………………………………….

Signature de l’élève Signature des parents

*Document à remettre au Professeur Principal le 30 avril 2020 au plus tard.*